

En mai,
votre voix compte

Le mutualisme :
un modèle qui
vous protège

Des délégués
témoignent

Qui est votre
délégué MSA ?

Les élections MSA,
qu'est-ce que c'est ?

Comment
voter ?

#67 - mai 2025

Terres Solidaires

GrandSud



Editorial

Les élections MSA, un temps fort du mutualisme

Du 5 au 16 mai 2025 nous allons être appelés à voter pour élire nos délégués dans nos cantons. Votre participation à cette élection est importante. Elle permettra de mesurer votre attachement au régime agricole et à la MSA d'appuyer vos demandes d'améliorations de votre protection sociale.

Certains d'entre nous n'ont connu que la MSA quand d'autres, venant d'autres régimes de protection sociale, ont découvert l'interlocuteur unique qu'est la MSA. Un seul organisme, une seule porte d'entrée, mais une palette de droits et de services très étendue.

Notre régime a pour spécificité d'être mutualiste, participatif. Nous, adhérents, allons élire en mai nos délégués cantonaux pour 5 ans. C'est notre force ! Le mutualisme permet à la MSA de proposer des services toujours plus adaptés à nos besoins d'actifs agricoles et aux territoires ruraux. C'est grâce au mutualisme que nous pouvons prendre en compte les aléas climatiques et les crises, notamment avec des prises en charge partielles de cotisations et autres programmes permettant d'atténuer les impacts directs et indirects des crises.

La MSA œuvre activement au développement de l'attractivité de nos territoires en accompagnant les collectivités et leurs habitants afin qu'ils puissent faire vivre leurs projets.

La MSA et ses élus sont à votre écoute. Votre MSA s'adapte avec l'expérimentation de nouveaux services : la lutte contre la précarité alimentaire, la prévention du mal-être ou encore l'accompagnement des nouveaux installés. Ces solutions diverses ne pourraient exister, si depuis de très nombreuses années, des femmes et des hommes engagés en tant que délégués cantonaux et administrateurs ne s'étaient faits les relais de nos campagnes auprès des Pouvoirs publics.

Ces délégués, ce sont vos voisins, vos collègues. Vous pouvez les croiser au détour d'un chemin ou sur un des événements qu'ils organisent, tout au long de l'année, dans les cantons de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Pour les rencontrer, n'hésitez pas à venir assister aux actions qu'ils organisent.

Pour que le mutualisme continue de représenter la force vive de la MSA, il a besoin de légitimité. Cette légitimité se nourrit de votre vote.

Pour porter nos préoccupations au plus haut et contribuer à construire un avenir solidaire et dynamique pour le monde agricole : du 5 au 16 mai, **VOTONS !**

Sophie BONNERY,
Présidente MSA Grand Sud

► Répondre aux besoins des familles et des jeunes

Dans le cadre des Chartes des Solidarités avec les Familles, et avec votre délégué MSA, vous pouvez témoigner de votre vécu et indiquer quels services sont importants pour votre village. En effet, les habitants peuvent participer à des ateliers pour exprimer leurs besoins. Ainsi, vous contribuez au diagnostic sur lequel s'appuient les Pouvoirs publics pour déployer des services adaptés. Sur la base de ces échanges, des espaces d'animation de la vie sociale, des modes de garde, des actions parentalité et divers services aux familles sont ouverts.



La MSA a signé l'an dernier avec des communautés de communes une Charte des Solidarités avec les Familles dans les secteurs de l'Agly-Fenouillèdes, du Roussillon - Conflent et de Castelnaudary - Lauragais audois. Ainsi, le 29 janvier à Millas, la MSA et ses délégués ont proposé, avec nos partenaires, plusieurs rendez-vous pour recueillir la parole des jeunes et comprendre leurs besoins. Lors d'émissions radio, d'initiations de danse Hip Hop, d'ateliers de réparation vélo, ... les jeunes gens ont pu s'exprimer sur des thématiques essentielles : la santé, la mobilité, l'accès aux droits, ... En résumé, de quoi les jeunes ont-ils besoin en 2025 en milieu rural ?

Plus d'une quarantaine de jeunes ont participé à cette première initiative. Tout au long de l'année 2025, d'autres événements seront proposés dans les communes de Roussillon-Conflent pour aller à la rencontre de tous les jeunes du territoire.

► Soutenir les installations d'exploitants

La MSA participe activement à l'intégration réussie des jeunes exploitants dans le monde agricole. Les

délégués MSA sont leurs interlocuteurs privilégiés.



Durant trois ans, les nouveaux installés bénéficient de contacts réguliers avec différents services de la MSA et de conseils personnalisés sur toutes leurs questions (factures, outils de déclaration, droits aux prestations sociales...).

► Lutter contre la précarité alimentaire

Début février, en partenariat avec l'association Germen et la Plateforme Solidarité Internationale, la MSA Grand Sud a lancé la première distribution de « paniers solidaires » à Céret, Perpignan et Rivesaltes. Ce dispositif s'étendra tout au long de l'année 2025.



Dans cette action de solidarité rurale, les travailleurs sociaux, mais aussi les délégués MSA, sont essentiels pour identifier et orienter les bénéficiaires vers le dispositif. Vingt paniers solidaires sont réservés chaque semaine pour les ressortissants MSA fragiles. Ceux-ci peuvent bénéficier, durant trois mois, d'un panier de fruits et légumes à un prix avantageux. Les produits sont majoritairement issus du chantier d'insertion de l'association Germen et du Réseau Cocagne.

Parallèlement des ateliers sont proposés pour cuisiner, apprendre à faire ses courses avec un petit budget, économiser de l'énergie en cuisine et éviter le gaspillage.

Cette nouvelle action vise à lutter contre la précarité alimentaire et

valoriser les producteurs locaux engagés dans des pratiques agricoles durables. Son objectif est de distribuer dans l'année au moins 2 000 paniers solidaires à des adhérents MSA et à la population rurale. Il sera également organisé douze animations autour de l'alimentation dans le département des Pyrénées-Orientales.

► Prévenir le mal-être dans la profession

Les crises économiques, climatiques, et sanitaires, ainsi que la pénibilité du travail, ont créé du mal-être chez la population agricole. La MSA a centré son action sur la prévention de ce mal-être. Après la mise en place de la ligne téléphonique Agri'écoute, assurée par des professionnels de la prévention et des psychologues, elle a développé le réseau Agri-Sentinelles. Avec près de 8 000 bénévoles au niveau national, dont 195 dans l'Aude et les PO, le réseau Agri-Sentinelles permet de repérer les signaux faibles auprès des agriculteurs en mal-être. Les délégués MSA assurent un rôle de vigie indispensable qui a permis une meilleure détection des problèmes et la remontée des signalements vers les institutions. En 2024, les sentinelles sont à l'origine de la moitié des signalements (43 signalements sur 89 réalisés).

L'an dernier, lors de la propagation de la Fièvre Catarrhale Ovine FCO dans nos départements, la Direction de la MSA et ses délégués sont venus écouter les éleveurs sur leur exploitation. Ces derniers ont sollicité la MSA pour organiser des groupes de parole avec un psychologue. Ainsi quatre éleveurs dans le Vallespir, puis cinq dans le Conflent, se sont réunis avec un professionnel en décembre 2024. Ils reprendront les séances après la période des naissances dans leur troupeau.



► Offrir un service adapté aux employeurs

Auparavant, les élus avaient signalé à la MSA qu'il était difficile de la joindre. En réorganisant ses moyens, la MSA Grand Sud a réussi à mobiliser une équipe de spécialistes des cotisations Employeurs pour répondre directement à leurs problématiques. Grâce à cette ligne téléphonique dédiée (04 68 11 76 76), les questions administratives peuvent être réglées en direct.



De même, en 2024, le Conseiller en entreprise a proposé aux employeurs des accompagnements avec quatorze formations sur l'utilisation du nouveau TESA S, organisées en agence, chez des partenaires ou directement dans les caves coopératives. Accompagnements qui se poursuivront en 2025.

► Développer des services pour les aînés

La MSA Grand Sud signe avec ses partenaires des Chartes avec les Aînés pour développer des services en zone rurale. L'implication des délégués MSA a été importante pour recenser les besoins des retraités résidant dans les Communautés de communes des Aspres et de Piège Lauragais Malepère.

Ainsi, l'an dernier, Patrick Passobosc, délégué MSA, s'est largement investi dans la réalisation du diagnostic en sondant les seniors, lors d'une démarche de porte à porte, sur leurs besoins de services dans le secteur de Piège-Lauragais-Malepère.

De même, un Habitat inclusif a ouvert ses portes en 2024, à Salles-sur-l'Hers (cf. numéro 66 du Terres solidaires) et une Marpa le fera prochainement grâce à l'implication de Robert Batigne, délégué et administrateur de la MSA Grand Sud.

► Contribuer à la prévention des risques professionnels

Avec l'appui du service Santé Sécurité au Travail, les délégués MSA membres de la CPHSCT 66 (Com-

mission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) ont organisé une journée pour sensibiliser les employeurs et les jeunes en formation aux risques solaires et phytosanitaires.

Ainsi, plus de quatre-vingt-dix participants ont suivi, le 11 décembre au lycée de Rivesaltes, des ateliers sur le port des équipements de protection, les tests d'étanchéité des cabines de tracteur, le réglage des pulvérisateurs et la sécurité lors de la préparation de la bouillie, ainsi que la prévention du risque solaire. Cette initiative a été reproduite par le conseiller prévention également à Narbonne en décembre pour les agriculteurs de l'Aude.

► Tester de nouveaux outils plus performants



Les quatre services Santé Sécurité au Travail des MSA d'Occitanie développent une application à destination des employeurs de main-d'œuvre et des exploitants pour réaliser leur Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Fin 2024, des délégués du collège employeur de l'Aude ont testé une première version de l'application pour repérer les éléments à améliorer. L'application devrait être disponible fin 2025.

► Être bien accompagné dans vos projets



Lors des réunions cantonales d'automne 2024, les conseillers en prévention des risques professionnels ont présenté à l'ensemble des délégués MSA les accompagnements proposés dans le cadre des projets de conception ou d'aménagement des lieux de travail. Ces accompagnements permettent de prendre en compte l'impact des activités sur l'homme pour en tenir compte dans les futurs projets et ainsi réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, tout en assurant une meilleure performance de l'entreprise.

Les délégués ont alors la capacité d'informer et d'orienter de manière pertinente les exploitants et employeurs vers le service de la MSA avant la réalisation d'un projet.

► Parce que le mal-être est un problème à plusieurs facettes, la réponse doit l'être également. Celle-ci se déroule au niveau financier et psychologique :



Le mutualisme : un modèle qui vous protège

Imaginez un réseau solide, tissé de liens de confiance, où chacun compte et où l'entraide est reine. C'est ça, l'esprit mutualiste ! Ici, pas de grands groupes lointains, mais des acteurs locaux, qui vous connaissent et comprennent vos besoins spécifiques.

► Une protection tout au long de votre vie :

Que vous soyez salarié dans le milieu agricole ou tertiaire, citadin ou rural, retraité ou jeune actif, le système mutualiste s'adapte à votre réalité. La MSA vous protège tout au long de votre vie selon vos besoins.

✓ La MSA a versé 573 M€ de prestations en 2024. Elle a également versé 4,4 M€ d'aides locales (données 2023).

► Un soutien en toutes circonstances :

En cas de coup dur, la solidarité mutualiste se met en marche au niveau local et national. Mal-être, accidents, intempéries... vous n'êtes jamais seul !



✓ Les administrateurs et les délégués cantonaux signalent aussitôt à la MSA les problèmes rencontrés sur un canton lors d'intempéries, par exemple. Ils contactent les agriculteurs afin d'évaluer les éventuelles difficultés sur leur zone géographique et déclencher un accompagnement rapide au niveau financier ou social.

✓ La MSA Grand Sud a déployé la démarche « Aller vers ». Ainsi, en 2023, les agents du service Contentieux ont contacté plus de 1 000 débiteurs pour leur éviter des pénalités financières imposées par la loi.

En 2024, les contacts se sont multipliés, notamment dans le cadre de la crise de la Fièvre Catarrhale Ovine, et environ 1 500 adhérents ont été contactés.



Témoignage de José :
« je fus agréablement surpris lorsque la MSA m'a appelé. J'étais très occupé sur mon exploitation et j'avais simplement oublié de renvoyer le paiement de la dernière facture de cotisations. Et j'ai apprécié recevoir un coup de fil pour me le rappeler plutôt qu'une application purement administrative de pénalités financières ! »

► La force collective d'un réseau :

Avec la MSA, vous pouvez être acteur de votre protection sociale. Avec votre délégué cantonal, vous pouvez faire entendre votre voix, faire évoluer les lois et renforcer un système basé sur la solidarité. En mai 2025, vous élirez 292 délégués dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

✓ Tous les vœux d'évolution de la législation, proposés par les délégués, et votés en Assemblée générale, sont remontés au niveau national. Les élus ont ainsi obtenu des prolongations d'exonération de charges sur l'emploi de saisonniers, assoupli les conditions d'accès au congé paternité, ...

► Un ancrage territorial :

La MSA et ses délégués sont engagés dans des projets de développement de services dans nos campagnes et nos villes. La MSA contribue à la vitalité de nos territoires.

✓ La MSA est engagée dans la création des Maisons de santé et des Marpa dans les villages. Elle soutient la création de services grâce aux Chartes Familles ou Aînés.

Le mutualisme, c'est un état d'esprit, une façon de vivre ensemble, pour soutenir et construire un avenir meilleur pour tous.

Des délégués témoignent



« Dans cette mission de délégués, nous sommes mieux armés pour être à l'écoute des autres agriculteurs. »

Christine Vie
(3^e collègue)



« En tant qu'élu, c'est notre devoir de faire vivre la solidarité sur laquelle repose notre système. »

Daniel Casteignau
(2^e collègue)



« C'est à nous d'apporter la bonne parole à tous les exploitants et salariés agricoles. »

Oliviez Lacaze
(1^{er} collègue)



« Etre élu nous permet d'aider les gens et de les sortir de situations compliquées. »

Domitille Zazzi
(3^e collègue)



« Ce qui me plaît dans la mission d'élu, c'est d'être utile. »

Sylvio Marocchino
(2^e collègue)



« C'est une joie de faire le lien entre le monde rural et la MSA. »

Nadine Mariscal
(1^{er} collègue)

Qui est votre délégué MSA ?

▶ Je suis votre relais entre la MSA et vous

Je fais remonter à la MSA vos demandes. J'ai un accès privilégié aux informations de la Caisse.

Par exemple, mon voisin rencontrait des difficultés pour connaître ses droits, j'ai pu l'orienter vers le service compétent de la MSA.

▶ Je connais vos problématiques

Étant issu du monde agricole, je connais votre quotidien et je suis à l'écoute de vos besoins.

Par exemple, les administrateurs ont fait remonter les difficultés des exploitants à respecter les délais de demande de congé paternité.

▶ J'ai une influence sur les décisions locales ou nationales

Grâce au système mutualiste, je peux faire remonter des souhaits de modification ou d'amélioration des lois auprès de la préfecture ou du ministère de l'Agriculture.

Mon rôle d'élu m'a permis de faire prolonger les exonérations fiscales pour l'emploi des saisonniers.

▶ J'aide les autres

J'informe les adhérents sur leurs droits et les solutions offertes par la MSA et je les oriente vers les bons interlocuteurs.

J'ai aidé des exploitants en difficultés à remplir leur demande d'aide de prise en charge des cotisations.

▶ Je fais vivre les territoires ruraux et agricoles

Je suis un acteur de la vie locale.

Avec les élus de mon canton, appuyés par les services logistiques de la MSA, j'ai mis en place des actions concrètes pour un large public : conférence sur la prévention santé, promotion des cultures locales,....

▶ Je représente la MSA au plan local

Je suis le porte-parole des positions de la MSA auprès de ses partenaires ou lors d'événements.

En tant qu'élu, j'ai représenté notre Caisse lors d'un événement local sur les enjeux agricoles.

▶ Je défends les intérêts de tous et de chacun

Connaissant les problématiques de votre territoire, je suis crédible lorsque je porte votre parole auprès d'instances décisionnelles.

Lors de l'assemblée générale, j'ai veillé à ce que chaque adhérent puisse exprimer ses besoins et préoccupations.

**Ensemble,
nous faisons vivre le mutualisme**

La MSA est un système démocratique où un homme égal une voix. Vous êtes représenté auprès de votre régime de sécurité sociale où votre parole compte.

Les élections MSA, qu'est-ce que c'est ?

Depuis 1949, les adhérents de la MSA élisent tous les 5 ans leurs délégués. Ces derniers, qui reflètent la diversité du monde agricole, portent la voix des adhérents. Voter aux élections des délégués MSA est le meilleur moyen de faire entendre sa voix et ses attentes dans la gestion de sa protection sociale.

► Quand voter ?

Le vote est ouvert du 5 au 16 mai 2025. Le dépouillement aura lieu le 22 mai et les résultats seront communiqués sur nos supports digitaux.

► Comment voter ?

Deux solutions sont offertes :

- le vote en ligne sur le site internet <https://www.electionsmisa2025.fr> Il suffit d'utiliser le numéro d'identifiant communiqué sur le courrier.
- le vote par correspondance, avec les bulletins que vous avez reçus par la poste. Vous devez insérer le bulletin de votre choix dans l'enveloppe de couleur. Ensuite, celle-ci doit être insérée, avec le coupon

d'émargement à découper en bas du courrier, dans l'enveloppe blanche déjà affranchie. Déposez-la dans une boîte aux lettres au plus tard le 16 mai.

Sur internet ou par courrier, le vote est confidentiel. Aucun lien ne peut être établi entre votre identité et votre vote. En cas de double vote (par internet et par courrier), le vote sur internet prime.

► Que représentent les 3 collèges électoraux ?

- le 1^{er} collège regroupe les exploitants ou chefs d'entreprise agricole non employeurs de main-d'œuvre agricole ;
- le 2^e collège regroupe les salariés de l'agriculture et des entreprises agricoles ;
- le 3^e collège réunit les chefs d'exploitations et d'entreprises agricoles employeurs de main d'œuvre agricole.

► Qui sont les candidats ?

Les candidats aux élections MSA sont des ressortissants du régime agricole. Ils sont salariés de l'agriculture dans les

secteurs de la production, de la transformation ou des services, exploitants, employeurs de main-d'œuvre, actifs ou retraités. Ils connaissent vos métiers et comprennent vos besoins.

► Combien de délégués sont élus ?

Le nombre de délégués dépend du nombre de ressortissants agricoles sur nos départements. Ainsi 292 élus titulaires et 160 élus suppléants seront désignés pour la MSA Grand Sud.

► Qui peut voter ?

Tous les adhérents à la MSA sont invités à voter pour les élections des délégués. Que vous viviez en milieu rural ou urbain, que vous soyez exploitant ou salarié du tertiaire, votre voix a autant d'importance. Vous êtes 56 158 électeurs à participer au scrutin de 2025.

grandsud.msa.fr/elections-misa-2025/liste-electeurs



du 5 au 16 mai

Comment voter ?

1 sur internet

Le plus rapide et très sûr

Le vote en ligne est chiffré, de façon permanente, jusqu'à son dépouillement.



<https://www.electionsmisa2025.fr>

2 par correspondance

